

# RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L'APE – ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

## Compte-Rendu de la Réunion Plénière du 26 mars 2024

### **PARTICIPANTS**

Etaient présents :

- M. Yvan SCHMITT, Proviseur,
- Mme Eve LUBIN, Conseillère de Coopération et d'Action Culturelle
- M. Isadore REAUD, School Manager,
- M. Blaise FENART, Directeur des classes primaires,
- M. Christophe MONIER, Directeur administratif et financier,
- M. Matthieu REYNAUD, Président du Bureau de l'APE,
- M. Pooripat PRUKSANUBAL, membre du Bureau de l'APE,
- Mme Marisa PHIWKHAW, membre du Bureau de l'APE,
- M. Therdsiddhi HOPRASARTSUK-PELLAUMAIL, membre du Bureau de l'APE (en visioconférence) ,
- M. Laurent MOIGNE, représentant des personnels,

Etaient excusés :

- Mme Sirikorn MANEERIN, Présidente de la FFE,
- M. Vincent ROUBINET, Vice-président de la FFE,
- Mme Nathalie MONNIER, membre du Bureau de l'APE.
- Mme Geneviève FAMY, membre du Bureau de l'APE,
- M. Axel GAUTHIER, représentant des personnels,

Le secrétariat de séance est assuré par Mme Chanikan BUAKAEW, assistante du Bureau de l'APE.

### **CHRONOLOGIE DE LA RÉUNION**

Heure de début : 15h15

Heure de fin : 16h10

### **ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION**

1. Adoption du projet d'ordre du jour et introduction de la réunion
2. Validation du compte-rendu de la réunion du 7 février 2024
3. Déclaration de situations possibles de conflit d'intérêt de la part des participants
4. Commission Finance
5. Commission RH
6. Commission Cantine
7. Commission Travaux-Achats
8. Commission Communication
9. Commission AES
10. Commission Transports
11. Groupe de travail Projet Immobilier LFIB 2032
12. Divers

# RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L'APE

## – ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

13. Date de la prochaine Réunion plénière avec le Bureau de l'APE

### **1. ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR ET INTRODUCTION DE LA RÉUNION**

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité par les participants.

### **2. VALIDATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 7 FÉVRIER 2024**

Le compte-rendu de la réunion du 7 février 2024 est adopté à l'unanimité.

### **3. DÉCLARATIONS DE SITUATIONS POSSIBLES DE CONFLIT D'INTÉRÊT DE LA PART DES PARTICIPANTS**

Aucune déclaration de situation de conflit d'intérêt n'est faite par les membres.

### **4. COMMISSION FINANCES**

Le Directeur Administratif et Financier présente la répartition budgétaire annuelle ventilée par trimestre, englobant les dépenses et les recettes.

#### *Dépenses 2024*

Sur le cadencement des dépenses, il y a certaines dépenses qui sont plus simples à prévoir car récurrentes et liées à un contrat, c'est le cas par exemple des dépenses des services extérieurs (le loyer, la sécurité publique, le nettoyage). Pour d'autres en revanche, comme, par exemple celles liées à des projets pédagogiques, il est difficile de prévoir avec précision le mois qui verra la dépense se concrétiser. Toutefois le fait de raisonner en trimestre d'exécution permet de diluer un peu ce phénomène.

En ce qui concerne la ventilation des charges personnels par trimestre, il est noté un montant important au premier trimestre en raison de la couverture sociale, (appels de cotisation de la CFE et AXA ). En septembre il y a l'effet des recrutements éventuels et de la prise en compte du glissement vieillesse technicité (G.V.T.) ou changement d'échelon des personnels En décembre on notera également, pour les personnels concernés, le versement du treizième mois. Tout ceci explique une prévision trimestrielle non linéaire pour les dépenses de personnel/

A partir de cette évaluation, Le Daf rendra compte chaque trimestre de l'exécution réelle des dépenses et des recettes..

M. REYNAUD demande ce que regroupent les charges exceptionnelles. En réponse, M. MONIER explique que ces charges exceptionnelles englobent principalement un jeu d'écriture en dépenses et en recettes entre la Fondation et le LFIB. La Fondation n'a pas de recettes et doit supporter l'amortissement d'une partie des bâtiments du LFIB qui font partie de son actif.

## RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L'APE – ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

Pour éviter que la Fondation soit en déficit il y a donc un versement du LFIB du montant de ces amortissements.

Nature de charges	1er TR 2024	2em TR 2024	3em TR 2024	4em TR 2024	BI 2024
<b>Achats</b>					
<b>TOTAL</b>	17 111 000,00	10 374 000,00	4 771 000,00	4 671 000,00	36 927 000,00
<b>Sous traitance et services extérieurs</b>					
<b>TOTAL</b>	11 723 880,00	2 255 744,00	1 845 450,00	4 189 926,00	20 015 000,00
<b>Autres services extérieurs</b>					
<b>TOTAL</b>	9 190 035,00	8 049 674,70	6 706 432,20	8 004 858,10	31 951 000,00
<b>Impôts et taxes et versement assimilés</b>					
<b>TOTAL</b>	117 000,00	925 000,00	220 000,00	188 000,00	1 450 000,00
<b>Charges de personnel (contrats locaux)</b>					
<b>TOTAL</b>	46 388 902,75	43 971 798,75	44 006 277,75	50 167 945,75	184 534 925,00
<b>Autres Charges de gestion courante</b>					
<b>TOTAL</b>	31 923 792,21	35 695 184,88	17 737 528,00	29 101 044,90	114 457 550,00
<b>Charges financières</b>					
<b>TOTAL</b>	0	160 500,00	0	0	160 500,00
<b>Charges exceptionnelles</b>					
<b>TOTAL</b>	0,00	0,00	0,00	16 300 000,00	16 300 000,00
<b>Dotations aux amortissements et provisions</b>					
<b>TOTAL</b>	0,00	0,00	0,00	35 000 000,00	35 000 000,00
<b>TOTAL GENERAL</b>	116 454 609,96	101 431 902,33	75 286 687,95	147 622 774,75	440 795 975,00

### Recettes 2024

En ce qui concerne la prévision trimestrielle des recettes, les deux premiers trimestres enregistrent les droits de première inscription des nouveaux inscrits, dont l'impact est significatif mais aussi difficile à prévoir. Au troisième trimestre, l'estimation budgétaire constate la facturation du premier trimestre de l'année scolaire pour les frais de scolarité en fonction des effectifs réels, ainsi que la facturation des inscriptions à l'association sportive, aux AES à la section internationale. On notera qu'au quatrième trimestre, les recettes sont pratiquement absentes.

# RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L'APE – ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

Nature des recettes	1er TR 2024	2em TR 2024	3em TR 2024	4ème TR 2024	TOTAL BI 2024
<b>Prestations de services</b>					
<b>TOTAL</b>	<b>113 516 861,80</b>	<b>122 586 861,80</b>	<b>157 207 971,40</b>	<b>1 995 000,00</b>	<b>395 306 695,00</b>
<b>Autres produits des activités annexes</b>					
<b>TOTAL</b>	<b>1 370 000,00</b>	<b>3 610 000,00</b>	<b>10 000,00</b>	<b>660 000,00</b>	<b>5 650 000,00</b>
<b>Subventions et dons</b>					
<b>TOTAL</b>	<b>5 702 126,00</b>	<b>5 702 126,00</b>	<b>7 737 528,00</b>	<b>13 700 000,00</b>	<b>32 841 780,00</b>
<b>Produits financiers</b>					
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>350 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 037 500,00</b>	<b>2 387 500,00</b>
<b>Produits exceptionnels</b>					
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 010 000,00</b>	<b>2 010 000,00</b>
<b>Reprises sur provisions pour risques et charges</b>					
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 600 000,00</b>	<b>2 600 000,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>120 588 987,80</b>	<b>132 248 987,80</b>	<b>164 955 499,40</b>	<b>23 002 500,00</b>	<b>440 795 975</b>

Concernant les paiements en ligne via EDUKA, le dossier suit son cours. Ce sujet sera discuté lors de la réunion de Commission Finances.

## 5. COMMISSION RH

Sur les contrats locaux, la Direction a finalisé le recrutement des professeurs dans plusieurs matières : un poste de SVT a été pourvu ainsi que deux postes en littérature anglaise et deux postes en lettres dont un remplacement et une création du poste. Le recrutement pour le poste de professeur des écoles est en cours, avec des entretiens prévus cette semaine (mercredi et vendredi).

En ce qui concerne les postes de détachés, les procédures ont été finalisées.

M. MOIGNE demande s'il reste d'autres postes vacants en cours de traitement.

M. SCHMITT explique qu'il y a un poste en lettres qui pourrait être vacant, mais qui n'a pas encore été confirmé. Cependant, si ce poste est confirmé vacant, une solution de remplacement (le troisième candidat) est prête à être mise en place. Pour d'autres postes, ils sont toujours susceptibles d'être vacants. Cependant, en physique-chimie, il s'agit d'un poste de détaché.

## 6. COMMISSION CANTINE

Le LFIB a reçu le rapport d'inspection de la cantine, effectué par le district en décembre 2023. Les résultats sont favorables pour tous les tests réalisés. Le département de la santé et l'environnement du district a testé l'eau potable des fontaines du LFIB, a effectué des prélèvements des mains de tous les membres du personnel de la cantine, des ingrédients crus et des plats cuisinés ce jour-là. Tous les résultats obtenus sont favorables.

## RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L'APE – ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

On note que l'école n'a pas eu de réunion avec la direction d'Epicure depuis deux ans. Dans les échanges par courriel, la Direction du LFIB et celle de l'Epicure avaient évoqué une rencontre pour un suivi général et maintenir une relation cordiale entre les deux institutions. Par conséquent, l'école proposera d'organiser prochainement une réunion conjointe entre les deux parties.

M. REYNAUD demande si l'école est au courant que le Café di Maria envisagerait de cesser ses activités, car il a entendu des parents évoquer cette possibilité. Il propose de prendre en compte cette information, de discuter sur ce sujet avec le Café di Maria et de vérifier les détails dans le contrat. Mme PHIWKHAW mentionne que la propriétaire avait dans le passé évoqué des difficultés pour trouver du personnel, et que les frais de location payés au LFIB étaient élevés.

M. REAUD remercie pour cette information et s'engage à vérifier ce sujet dans les brefs délais.

Mme PHIWKHAW interroge en plus s'il est vrai que l'école n'assigne personne au nettoyage de l'espace d'accueil, et que cette tâche revient au Café di Maria.

M. REAUD dit que ce n'est pas le cas. Les tables et les chaises ne sont pas des propriétés du Café Di Maria mais de l'école. Le LFIB est responsable du nettoyage de cet espace. Quotidiennement, le personnel nettoie cet endroit le matin avant l'arrivée des visiteurs, mais il est vrai que ce n'est pas fait en cours de journée car les personnels sont sur d'autres tâches. Ce problème n'a pas été rapporté à la direction auparavant et l'école va se pencher sur cette question.

Concernant le nettoyage des espaces de l'école, M. REYNAUD fait remarquer qu'il semble qu'il n'y ait jamais de nettoyage à l'accueil devant la maternelle. Il demande si cette question est abordée dans le contrat avec la société responsable. Il rappelle que ce sujet a été discuté dans le passé sur le travail du partenaire de l'école. Il souligne qu'il est important que l'école reconsidère le contrat.

M. SCHMITT propose qu'il serait judicieux de rajouter cette zone de manière explicite dans le prochain appel d'offres.

Troisièmement, l'école a récemment installé un distributeur de café Taobin devant la maternelle afin de rendre l'espace plus convivial et accueillant. L'école souhaite offrir aux parents davantage de choix de boissons que les fontaines à eau. Il précise que Taobin avait également exprimé son intérêt pour installer une machine à l'accueil principal, mais l'école n'a pas accepté cette proposition parce que cela engendrerait une problématique de compétition avec le Café di maria et que cela pourrait attirer davantage de personnes de SISB dans notre espace d'accueil qui est déjà assez occupé.

La prochaine réunion de la Commission Cantine sera dans le cadre de la réunion avec l'Epicure le jeudi 2 mai 2024 à 9h00.

# RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L'APE

## – ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

### 7. COMMISSION TRAVAUX-ACHATS

En ce qui concerne la construction des abris contre la pluie, les trois entreprises ont présenté leurs propositions. Suite à cela, une baisse de prix a été adressée au fournisseur sélectionné comme étant le plus intéressant. Les devis ont ensuite été envoyés à trois autres constructeurs supplémentaires, sollicités l'an dernier. Deux de ces constructeurs ont décliné car ils ne pouvaient pas répondre aux cahiers des charges. Le troisième a soumis une offre, mais à un prix plus élevé. Par conséquent, l'école a eu un prix d'environ 120 000 THB de la part du fournisseur initialement retenu. Ainsi, il est envisagé de continuer avec ce fournisseur et de valider le choix du prestataire MMS2010. Le délai du projet est fixé au 31 juillet.

M. Reynaud demande si le prestataire serait en mesure de débiter ses travaux durant les vacances d'avril. M. REAUD répond qu'ils prévoient de débiter leurs travaux pendant les vacances d'avril et continuer durant celles d'été. L'école a établi une échéance pour fin juillet, fixée au 31 juillet car il resterait encore tout le mois d'août pour rattraper des retards éventuels dus à des imprévus.

Concernant le dossier des peintures des salles de classe, l'école envisage de repeindre un nombre de salles de classe cette année, principalement au niveau secondaire et quelques-unes au primaire. La majorité de ces travaux sont prévus pendant les grandes vacances d'été. Cependant, il est à noter que 6 salles de classe de français situées dans le bâtiment D, présentent un besoin urgent de rénovation pendant les vacances d'avril.

Le cahier des charges a été transmis à quatre prestataires. Deux prestataires ont prévu de venir ce samedi pour effectuer une inspection tandis qu'un prestataire déposera le dossier sans effectuer de visite préalable. Ainsi, le LFIB devrait recevoir trois propositions d'ici le début de la semaine prochaine, ce qui permettra à la direction de prendre une décision. Les travaux de peinture sont programmés pendant les vacances d'avril.

### 8. COMMISSION COMMUNICATION

Une réunion de suivi avec le prestataire du site web a eu lieu le 20 mars afin de clarifier certains points. L'école a été informée que les pages du site web étaient presque finalisées, avec seulement les éléments des médias sociaux à intégrer. De plus, un dernier travail de relecture est en cours pour une mise en ligne imminente.

M. PRUKSANUBAL remarque un délai constaté depuis 1 ou 2 mois et souligne sur l'importance que le LFIB implémente le nouveau site web dans les plus brefs délais. Étant donné que la journée de Porte ouverte de la maternelle aura lieu très bientôt, il est important que les parents puissent trouver toutes les informations nécessaires à la fois sur le site web et sur les réseaux sociaux de l'école.

## **RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L'APE**

### **– ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024**

M. REYNAUD demande si le LFIB a reçu une présentation de la page. M. PRUKSANUBAL explique qu'il a reçu une présentation du modèle de la page du site web sous forme d'une capture d'écran, mais il n'a pas encore eu l'occasion de le consulter.

Étant donné que la finalisation du projet est prévue dans les deux prochaines semaines, M. FENART propose de prendre contact avec la prestataire dans les dix prochains jours pour fournir des retours et évaluer la situation actuelle. M. REAUD ajoute que la Direction a prévu de présenter le site web à la commission communication avant la fin d'avril, en prenant en compte les retours et les feedbacks précédents. Après les derniers commentaires et retours, il est envisagé de permettre au prestataire de travailler pendant les vacances d'avril, en lui demandant de finaliser le projet au cours des deux dernières semaines d'avril.

La prochaine réunion de la Commission Communication aura lieu le jeudi 4 avril 2024 à 9h00.

## **9. COMMISSION AES**

La réunion de la Commission AES a eu lieu le 6 mars. Au cours de cette réunion, les instructions du deuxième semestre ont été étudiées, il a été noté une légère baisse des inscriptions, pourtant cette diminution est assez récurrente chaque année au deuxième trimestre. La commission a commencé à observer les sessions avec des familles concernant spécifiquement les AES où des baisses d'effectifs sont constatées lors des inscriptions au deuxième trimestre.

Un sondage sera proposé aux familles des enfants non réinscrits afin de recueillir le vrai nombre d'enfants qui ne se sont pas réinscrits pour le deuxième semestre. Ce sondage sera réalisé sur certaines activités spécifiques pour cibler et comprendre les raisons de la non-inscription : s'il s'agit d'un changement d'activité, de la découverte d'autres options, du désintérêt, de la perception du coach, etc. Les questions seront ciblées afin de comprendre cette légère baisse entre le premier et le deuxième semestre.

Par ailleurs, le sondage qui sera envoyé à toutes les familles en mai a également été discuté. Ce sondage vise à recueillir l'avis général des familles sur les AES, les activités qui leur conviennent, celles qu'il faudrait modifier, ainsi que leurs difficultés et suggestions pour de nouvelles activités pour l'an prochain.

M. REYNAUD soulève la question des critères que l'école pourrait utiliser pour prévoir les inscriptions pour l'année suivante, notamment afin de répondre à la forte demande lors des inscriptions. Il fait remarquer qu'après l'envoi d'un courriel aux parents, de nombreuses familles se précipitent à 12h01 précisément sur le site car les places sont limitées, selon le principe du premier arrivé, premier servi. Il se questionne sur le nombre de familles qui ne seraient pas en mesure d'agir de la même manière.

M. FENART répond que l'école reconnaît la popularité de certaines activités, telles que le football et le volley, qui peuvent être difficiles à organiser en raison de contraintes de disponibilité des intervenants et des installations.

# RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L'APE

## – ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

M. REYNAUD souligne le problème en termes d'horaires disponibles et d'espace pour les activités et donc suggère de trouver un autre intervenant afin d'avoir plus de classes. Cependant M. FENART mentionne également la complexité de l'équation, notamment en ce qui concerne l'accès aux terrains. Il confirme de plus que cette question a été discutée et a exprimé l'engagement de l'école à faire de son mieux pour répondre à la demande pour les activités populaires et essayer d'évoquer la possibilité d'obtenir de nouvelles installations l'année prochaine.

### 10. COMMISSION TRANSPORTS

Le LFIB a tenu une réunion avec le SISB vendredi dernier pour aborder les problèmes de circulation, plus particulièrement des problèmes liés aux véhicules roulant sur la voie de droite. A 14-15 heures, pour permettre aux navettes partant de la maternelle de rejoindre le parking principal, les vans sont autorisés à emprunter la ligne de droite, car le personnel bloque la circulation pour assurer la sécurité. Pourtant, puisque le SISB a changé de société de gardiens et de personne, il est nécessaire de rappeler quelques consignes, réaligner les dispositifs et coordonner les gardiens des deux écoles.

Concernant le document avec l'ancien logo de l'école, ce sujet a été discuté avec la société Blue Jade. C'est un document qui prédate l'externalisation du transport au LFIB et il sera retiré.

M. Reynaud demande s'il y a des discussions récentes concernant l'utilisation par certaines familles de services de transport privés ou indépendants, et s'il est envisagé d'émettre des factures à leur intention. En réponse, M. REAUD précise que ces véhicules sont traités comme des véhicules privés, qui ont accès aux zones de déposer rapide le matin. Cependant ils n'ont pas les mêmes avantages liés au ramassage des élèves que l'on accorde à Blue Jade. Ils n'ont pas le droit de stationner dans ces zones et ils ne bénéficient pas des autres services donnés à Blue Jade tels que les accès aux emplois du temps, la communication des absences, etc.

### 11. GROUPE DE TRAVAIL PROJET IMMOBILIER LFIB 2032

Pour le suivi du groupe de travail suivi des 2032, il n'y a pas de nouvelle proposition de terrain en particulier ce mois-ci.

Deux points sont abordés sur le Projet 2032. Premièrement, l'avocat-conseil de l'ambassade a émis quelques commentaires et recommandations générales concernant divers aspects, notamment la vérification du titre de propriété, les mesures de précaution générales, la vigilance vis-à-vis des risques d'inondation et les autorisations d'accès.

Deuxièmement, M. REAUD a visité l'école internationale coréenne, qui se trouve dans une situation similaire, ils envisagent de déménager et ils se montrent ouverts à une éventuelle collaboration, ce qui constitue un élément intéressant à prendre en considération. Cependant, il convient de noter que la cohabitation avec une autre institution peut présenter des avantages et des inconvénients. Cette possibilité était déjà envisagée dans les stratégies



## **RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L’APE – ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024**

initiales de recherche de terrain, où l'école cherchait des opportunités de collaboration avec d'autres écoles internationales ou des universités, en vue de partager des services administratifs etc.

La direction continue à solliciter les propriétaires pour obtenir des précisions sur les conditions dans lesquelles ils envisagent de prolonger le bail.

M. REYNAUD demande un délai précis pour ce projet. En réponse, M. Reaud souligne qu'il existe plusieurs délais à prendre en compte : la fin du bail en mars 2032 et la fin du remboursement de l'emprunt pour la maternelle, prévue en octobre 2025. Il est nécessaire que l'école termine le remboursement de l'emprunt initial pour la maternelle, car cela déterminera une éligibilité à contracter un nouvel emprunt pour financer d'autres projets.

M. REYNAUD suggère de faire l'appel à des professionnels pour faciliter ce projet. L'école définit des besoins en termes de taille et d'emplacement du terrain. Ces professionnels connaissent le marché car c'est leur domaine d'expertise, ils pourraient aider à trouver les ressources nécessaires.

M. REAUD explique qu'il a déjà pris contact avec le CBRE, entre autres. Cependant, il propose d'organiser une réunion avec le groupe de travail afin d'examiner cette démarche de manière plus approfondie et d'en discuter en détail.

### **12. DIVERS**

### **13. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L’APE**

La prochaine réunion plénière avec le Bureau de l’APE sera organisée le mercredi 15 mai 2024 à 13H.